

En ce cas, elle sera réintégrée parmi le personnel du ministère de la Langue française au traitement prévu au paragraphe 5.1.

6. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de madame Cashman-Pelletier se termine le 12 novembre 2028. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de commissaire adjointe à la langue française, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas madame Cashman-Pelletier à un autre poste, cette dernière sera réintégrée parmi le personnel du ministère de la Langue française au traitement prévu au paragraphe 5.1.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

80965

Gouvernement du Québec

Décret 1607-2023, 1^{er} novembre 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 42^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui se tiendra du 7 au 22 novembre 2023

ATTENDU QUE la 42^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture se tiendra à Paris, en France, du 7 au 22 novembre 2023;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre de l'Éducation :

QUE la sous-ministre adjointe aux Relations Afrique, Francophonie et affaires multilatérales du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, madame Hélène Drainville, ou, en cas d'empêchement de cette dernière, la représentante du Québec au sein de la Délégation

permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, madame Catherine Cano, dirige la délégation officielle du Québec à la 42^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui se tiendra du 7 au 22 novembre 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la sous-ministre adjointe, ou, en cas d'empêchement de cette dernière, la représentante du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada, soit composée de :

— Madame Joannie Caron, conseillère aux affaires de l'UNESCO, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Marie-Ève Laviolette, cheffe d'équipe des relations extérieures, ministère de l'Éducation;

— Monsieur William Hodgson, responsable de programme, gouvernement du Québec, délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO;

QUE cette délégation officielle soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

80966

Gouvernement du Québec

Décret 1608-2023, 1^{er} novembre 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 7^e Conférence des ministres responsables de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'espace francophone qui se tiendra le 2 novembre 2023

ATTENDU QUE la 7^e Conférence des ministres responsables de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'espace francophone se tiendra à Québec, au Québec, le 2 novembre 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;